



Règlement 222-89-2023
amendant le Règlement de zonage 222-2008
afin d'autoriser l'usage « salle de spectacles » dans la zone P 219

ATTENDU le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU l'article 123.1 de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement suivant soit adopté.

1. MODIFICATION DE LA GRILLE P 219

L'annexe A « Grille des usages et des normes » est modifiée par le remplacement de la grille de la zone P 219 par la nouvelle grille jointe à la présente à l'annexe 1 afin de permettre spécifiquement l'usage « salle de spectacles (c6c-01) » faisant partie de la catégorie d'usages « Commerce de divertissement et de récréation (c6) » et de la sous-catégorie d'usages « Commerce de divertissement avec lieu de rassemblement (c6c) ».

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2023.

Yan Senneville
Greffier

Jacques Gariépy
Maire

ANNEXE 1



Règlement 222-89-2023
amendant le Règlement de zonage 222-2008
afin d'autoriser l'usage « salle de spectacles » dans la zone P 219

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les cités et villes, le présent certificat atteste que le *Règlement 222-89-2023* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	20 février 2023
Adoption du 1 ^{er} projet :	20 février 2023
Assemblée publique :	14 mars 2023
Adoption du règlement :	20 mars 2023
Certificat de conformité de la MRC :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce xxx 2023.

Yan Senneville
Greffier

Jacques Gariépy
Maire